

COMMUNE DE BERLOZ

AVIS - URBANISME

L'administration communale fait savoir que M. et Mme Vincent et Natacha ALLARD, demeurant rue Joseph Wauters 3 à 4257 Rosoux, ont introduit une demande de permis d'urbanisme ayant trait à un bien sis même adresse, cadastré 2ème division, section A321M.

Le projet consiste en LA REGULATISATION D'UNE ANNEXE, LA TRANSFORMATION DE BAIES ET LA CONSTRUCTION D'UNE EXTENSION , et présente les caractéristiques suivantes : (la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à 15 mètres et dépasse de plus de 4 mètres les bâtiments situés sur les parcelles contigües - AGW du 23 décembre 1998, art 1er), la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions (CWATUP – 330, 2°).

Les réclamations et observations, orales ou écrites, sont à adresser au Collège communal, du mercredi 7 juin au jeudi 22 juin 2017 inclus.

Le dossier peut être consulté à l'administration communale, rue Antoine Dodion n°10 à 4257 Berloz, du lundi au vendredi de 8.30 à 12.00 heures, les mercredis de 13.30 à 17.00 heures, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16.00 à 17.00 heures, ainsi que les samedis de permanence de 9.00 à 12.00 heures.

Des explications techniques seront fournies le jeudi 15 juin 2017, de 9.00 à 12.00 et de 13.30 à 17.00 heures à la même adresse.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées lors de la clôture d'enquête, le jeudi 22 juin 2017 de 16.00 à 16.30 heures à l'administration communale.

A Berloz, le 6 juin 2017.

Le Bourgmestre,

Sceau

Joseph Dedry